FR.J. 5768

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Case
FRC
15604

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR CAILLY,

Sur l'avantage remporté sur les brigands royaux par les gardes nationales du Calvados.

Séance du 12 brumaire an 8.

CITOYENS COLLÈGUES,

Vous entendrez avec intérêt le récit des succès obtenus dans le département du Calvados sur les bandes royales.

Tandis que le général Rey dispersoit et poursuivoit les brigands dans le département de la Sarthe, Frotté, nouvellement débarqué, réunissoit du côté de Vire ses

THE NEWBERRY
LIBRARY

chefs divisionnaires, et méditoit une invasion dans le Calvados.

Le projet favori des rebelles et des chouans a toujours été de chercher à s'emparer des côtes pour faciliter la communication avec l'Angleterre, se ménager les moyens de correspondance, et même favoriser une descente, si les différentes tentatives n'en avoient pas pour long-temps dégoûté les Anglais.

Les mesures sages et énergiques prises par l'administration centrale, la surveillance active du commissaire du pouvoir exécutif ont déjoué tous leurs projets.

Cependant le moment avoit paru favorable aux chouans pour exécuter leur dessein. Toutes les forces du département avoient volé au secours du département de la Sarthe. Une colonne de chouans, sortie du département de l'Orne, fait une trouée, et pénètre dans celui du Calvados par les cantons de Clécy, Thuri et Danvou. Aussitôt le tocsin sonne dans toutes les communes; les habitans se lèvent en masse. Les habitans de Condé, auxquels s'étoient réunis des grenadiers et chasseurs de différens cantons, font une sortie : les chouans sont par-tout repoussés et mis en déroute.

D'un autre côté, les chouans vouloient tenter un coup de main sur la commune de Vire. Le récit simple du commandant de la garde nationale vous apprendra quelle a été l'issue de cette entreprise.

Vire, le 8 brumaire an 8.

Le commandant de la garde nationale de Vire, au citoyen Cailly, représentant du peuple aux Anciens.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Revenus de nos vives inquiétudes, je vous dirai que le 5 les brigands, au nombre de cinq à six cents,

sont venus s'embusquer dans le hameau et autour de la chapelle Saint-Clair, moins d'un kilomètre de Vire, sur la route de Vire à Mortain. J'ai fait battre la générale. Nous étions réduits à nos propres forces : nous n'avions pas vingt-cinq soldats.

Comme vous connoissez les localités, j'entrerai avec vous dans un certain détail. Nous avions environ trois cent cinquante hommes, y compris cent hommes de la compagnie de la garde nationale de Bayeux. J'ai posté cent cinquante hommes dans le hameau de la Besnardière et sur les Monts-Besnard. J'ai marché avec deux cents hommes, côtoyant le chemin de la rue du Pont contre la maison de Versailles du citoyen Clermont. Tirel commandoit le détachement des Monts-Besnard, et Vente celui de Versailles : j'ai fait filer une pièce de canon à mitraille par la grande route.

Tirel a attaqué un peu trop vîte par l'ardeur qui lui est connue, de façon que la fusillade a été partielle. Notre petite colonne de gauche a donné lorsqu'on a entendu la première fusillade. Les brigands, après environ deux décharges, se sont réployés et embusqués dans le bois de Saint-Clair. Je l'ai fait cerner de droite et de gauche pendant que vingt fusiliers les amusoient de front. Ils ont reçu sur leurs flancs deux vives décharges. Nous leur avons tué là deux chefs, qui avoient douze à quinze louis, une montre, des épaulettes de capitaine. Ils ont tenté de les enlever; mais ayant tombé au bas du bois, nos deux colonnes ont donné et leur ont coupé l'accès. On a apporté leurs cadavres à Vire, avec leurs dépouilles. Nous leur avons encore tué trois chouans et blessé quatre; mais ils les ont emportés.

Débusqués du bois de Saint-Clair, nous les avons chargés de droite et de gauche, et poussés sur la hauteur de la Pinsonnière. Mes éclaireurs m'ont instruit de leur marche. J'ai fait prendre position à ma pièce

de canon. Nous les avons vu filer le long d'un fossé ; trois coups de canon en ont éclaboussé quelques-uns.

Ils se sont retranchés sur la montagne du bois du clos Fortin, où sont cinq à six fossés très-élevés. On les a fusillés de droite et de gauche ; mais la nuit approchant, et craignant de compromettre la vie de quelques honnêtes pères de famille, j'ai fait battre un rappel, et nous sommes rentrés à l'enthousiasme de nos concitoyens. Nous avons été six heures environ à nous escrimer. J'ai eu seul le commandement pendant ce temps. Voilà mon coup d'essai dans ce genre.

Le citoyen Desmoulins fils, de Surbled, ci-devant avocat, a eu un coup de fusil ; la balle lui a traversé la cuisse : il espère marcher sous un mois. Le citoyen Lafleur, chasseur, a eu une épaule cassée. Le fusil de Benjamin Chetel a crevé, et lui a percé la main gauche. Nous avons à regreter un père de six enfans, de la garde nationale de Bayeux.

Je vous salue de cœur. *Ça ira ; vive la République !*

Le citoyen Urbain s'est bien battu.

Signé, COTELLE.

Ce brave commandant réunit la modestie au courage ; il veut dérober la connoissance de sa bonne conduite aux regards du public, il lui suffit d'avoir sauvé son pays : mais c'est à la tribune nationale que doivent être proclamées les bonnes actions ; c'est-là que le mérite doit recevoir sa récompense et son encouragement.

Pourquoi faut-il qu'un sentiment pénible se méle à la satisfaction que nous donnent ces heureuses nouvelles ? La perte d'un citoyen mérite tous nos regrets. Le citoyen Cotel, père de six enfans, qui ne subsistoient que du travail de ses mains, est tombé dans

cette lutte. Le Directoire exécutif, n'en doutons pas, s'empressera de faire jouir la veuve et les enfans de la pension due aux enfans des défenseurs morts dans la guerre de la liberté.

Je vous le disois, il y a quelque temps, en vous présentant une adresse de l'administration centrale du Calvados. L'amour de la patrie brûle encore dans le cœur des habitans de cette portion intéressante de la République. Leur énergie ne s'est point démentie. Réduit à ses propres forces, le département a su se garder et se garantir des attaques des ennemis intérieurs. Quel zèle, quel dévouement ses grenadiers et chasseurs ont montré! Presque tous pères de famille, ils supportent patiemment les fatigues des marches et contre-marches. Les grenadiers de Caen, Bayeux, Lisieux, Falaise, Vire et Condé, sont tous mis en activité : ils se portent sur tous les points menacés.

C'est à la sagesse de l'administration, à l'énergie qu'elle a déployée; c'est au zèle infatigable, à la prudence et à la sagacité du commissaire du pouvoir exécutif (le citoyen Lévêque), que l'on doit la conservation du département. Leur conduite est digne d'éloges.

Les côtes sont exactement gardées, et l'effet de la surveillance a été tel, que la correspondance des émissaires royaux a été saisie avec leurs agens. Les découvertes les plus importantes ont été le résultat de cette capture. Frotté lui-même, ce chef féroce et sanguinaire (1), qui n'existe encore que par la loyauté républicaine, eût été saisi, si, par la plus infâme perfidie,

(1) Frotté fut arrêté à Flers par ordre du représentant Loseau; il réclama la pacification de la Mabilais, et Loseau crut à la pacification funeste! « Les demi-mesures ont toujours perdu les Etats. On n'a pas, dit l'excellent auteur des discours sur Tite-Live, un ami de plus, ni un ennemi de moins. »

les secrets de la correspondance confidentielle ne lui avoient pas été révélés.

Il faut que vous le sachiez, mes collègues, les conseils royaux ont répandu par-tout leurs agens et leurs émissaires; ils prennent au besoin le masque du républicanisme pour mieux tromper les républicains; ils ont su s'insinuer dans les bureaux des ministres et jusqu'auprès du Directoire. Mais, rassurez-vous, les traîtres sont connus: je pourrois les signaler. La correspondance saisie sur les chouans, les renseignemens que nous avons remis à plusieurs membres du Directoire exécutif et au ministre de la police, les mettront à portée de déjouer cette horrible trame, et de faire punir les coupables; le salut de la patrie le leur commande, et, nous l'espérons, ils rempliront leur devoir.

Qu'il me soit permis de le dire, ils ont bien mérité de la patrie ces dignes magistrats du peuple, ces braves grenadiers, chasseurs, canonniers et gardes-côtes: c'est aux soins des uns et au courage des autres que l'on doit la découverte des projets de nos ennemis, de leurs plans et de leurs moyens; ils ne sont plus dangereux; leur dénuement, la foiblesse de leurs ressources, sont connus. Le gouvernement les anéantira, parce qu'il en a la volonté, et qu'il va déployer des moyens grands et énergiques.

Non, citoyens législateurs, ce n'est point aux mesures fortes et vigoureuses que vous avez prises qu'il faut attribuer la guerre intestine, comme le disent les détracteurs de nos lois (1): c'étoit un plan conçu et combiné avec celui des ennemis extérieurs; mais l'un et l'autre auront le même sort.

(1) Les chefs royalistes savoient, dès il y a plusieurs jours, qu'on se proposoit d'attaquer les lois sur les ôtages et sur l'emprunt. C'est par la mobilité qu'on veut ôter les moyens de comprimer les ennemis. Législateurs, soyez en garde contre les demandes en rapport: ne marchons pas sans cesse d'action en réaction.

Nous avons encore été informés que le général Rey, instruit de l'attaque des chouans sur Vire, s'y est porté rapidement avec une colonne de mi le hommes, qu'il est tombé sur les chouans, en a tué un grand nombre, a pris leurs bagages et munitions.

C'est pour la troisième fois que la commune de Vire est forcée de repousser l'invasion des rebelles, et toujours elle l'a fait avec succès. Braves et bons habitans, mes concitoyens, je me plais à vous payer le tribut d'estime que vous méritez. Pendant le cours de la révolution, au milieu des crises les plus difficiles, vous avez su vous garantir de tout excès; vous vous êtes toujours montrés laborieux et fidèles observateurs des lois; infatigables au milieu des dangers, vous avez toujours repoussé les agressions des ennemis de la liberté, dont vous fûtes et serez toujours les amis.

Je demande qu'il soit fait mention honorable au procès-verbal de la sagesse, de la conduite et du zèle des administrateurs et du commissaire du pouvoir exécutif, du dévouement et du courage des gardes nationales du département et du commandant de la garde nationale de Vire.

Nota. Ces propositions ont été adoptées.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.